

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 318001	Date d'inspection Le 05 septembre 2025	
Nom de l'établissement Le garde amis		Numéro de téléphone (506) 857-1098	
Adresse 401 chemin Melanson Dieppe NB E1A 1A5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été aussi observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfant-personne éducatrice
- L'orientation positive aux enfants.
- La routine quotidienne. Les conditions météo permettent d'aller jouer dehors au moment de l'inspection (soleil et 21 degrés Celsius). Les enfants sont allés dehors.
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieur

La mentore en assurance de la qualité a répondu aux questions de la personne responsable.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 septembre 2025

Date

original signé par
Monica LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 septembre 2025

Date